

RÉMUNÉRATIONS DES MÉTIERS INFORMATIQUES

EN RÉGION

RHÔNE-
ALPES



DANS LES SECTEURS

- INDUSTRIE
- TERTIAIRE
- ORGANISMES PUBLICS
- ESN Entreprises de Services du Numérique

Syntec Numérique officialise le changement de nom de **SSII** en ESN

32^{ÈME} ÉDITION

ÉTUDE ADIRA 2013

■ SYNTHÈSE

Fonctions	Effectif	Salaire fixe moyen en K€uros	Montant moyen partie variable en K€uros	Voiture de fonction %
PILOTAGE, ORGANISATION ET GESTION DES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME D'INFORMATION				
1.1 Consultant en systèmes d'information	81	52,45	4,92	6 %
1.2 Urbaniste des systèmes d'information	25	46,99	4,49	16 %
1.3 Responsable du système d'information « métier »	15	65,70	7,95	
1.4 Gestionnaire d'applications	30	47,14	3,44	
1.5 Chargé d'affaires internes	6	48,31	6,50	
MANAGEMENT DE PROJETS				
2.1 Directeur de projets	66	61,13	8,02	8 %
2.2 Chef de projet maîtrise d'ouvrage	178	49,09	4,10	
2.3 Chef de projet maîtrise d'œuvre	504	49,61	4,20	3 %
CYCLE DE VIE DES APPLICATIONS				
3.1 Responsable des systèmes applicatifs	138	51,55	4,62	1 %
3.2 Concepteur-Développeur	970	37,52	2,73	0 %
3.3 Testeur	21	41,59	3,11	
3.4 Intégrateur d'applications	80	45,28	2,74	
3.5 Paramétreur de progiciels	73	49,97	4,89	
MISE À DISPOSITION ET MAINTENANCE EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES INFRASTRUCTURES				
4.1 Technicien d'exploitation	128	29,15	2,86	
4.2 Technicien poste de travail	142	26,98	1,96	
4.3 Technicien réseaux / télécom	71	31,46	1,92	4 %
4.4 Administrateur d'outils / de systèmes / de réseaux / télécoms	164	39,46	2,60	18 %
4.5 Administrateur de bases de données	18	43,10	2,24	
4.6 Intégrateur d'exploitation	92	45,87	3,09	
4.7 Pilote d'exploitation	141	45,04	4,04	
4.8 Expert systèmes d'exploitation	80	51,88	4,67	
4.9 Expert réseaux-télécoms	46	38,13	3,41	7 %
4.10 Architecte technique	40	50,61	3,26	
SUPPORT ET ASSISTANCE AUX UTILISATEURS				
5.1 Assistant fonctionnel	60	34,91	2,03	
5.2 Technicien support utilisateurs	142	32,22	2,80	1 %
SUPPORT MÉTHODE, QUALITÉ ET SÉCURITÉ				
6.1 Expert méthode et outils / qualité / sécurité	95	54,82	3,83	7 %
6.2 Manager de contrat	22	51,97	7,24	41 %
6.3 Responsable sécurité des Systèmes d'Information / RSSI	16	57,27	4,97	6 %
MANAGEMENT OPÉRATIONNEL				
7.1 Directeur des systèmes d'information	44	97,79	17,04	52 %
7.2 Responsable d'entité	103	64,59	6,47	10 %
7.3 Responsable télécoms	9	48,80	3,00	
7.4 Responsable d'exploitation	59	50,53	4,54	8 %
7.5 Responsable d'études	32	65,30	7,75	13 %
FONCTIONS COMMERCIALES				
8.1 Directeur commercial	22	62,82	25,56	73 %
8.2 Ingénieur commercial	48	45,98	12,03	58 %
8.3 Ingénieur technico-commercial / Ingénieur avant-vente	5	45,74	4,82	

■ CONCLUSION 2013

Quelques tendances se dégagent cette année de l'étude ADIRA qui ne s'inscrira pas dans les grands millésimes avec :

- Un tassement des rémunérations, voire une faible croissance liée à une économie de crise installée sans que la profession soit trop touchée par le chômage.
- Le Syntec Numérique prévoit une croissance sectorielle de 0,3 % en 2013, ce qui aura nécessairement un impact sur les salaires et surtout les embauches.

L'idéal étant de pouvoir annoncer en 2014 que ces courbes s'inversent enfin

On assiste à un développement d'une économie de partage, d'une consommation collaborative et ce toujours dans un contexte mondial problématique. Les réseaux de communication sont aujourd'hui le creuset de nouveaux liens sociaux qui créeront sans doute de nouvelles connaissances et de nouvelles richesses au service de tous.

Aux deux tendances déjà soulignées dans nos dernières restitutions que sont **la rationalisation des coûts et l'outsourcing/BPO**, quatre technologies de transformation émergent aujourd'hui : **big data, cloud computing, mobilité et social business**.

- La dépense informatique externe de la DSI est en net ralentissement à l'exception des nouveaux projets dit stratégiques avec un poids décisif des entités métiers.
- La transformation des entreprises arrive aussi par les nouveaux usages et la DSI devient plus que jamais une unité de régulation des pratiques du numérique connecté au travail, notamment avec l'arrivée du BYOD.

Un grand MERCI, au nom de l'ADIRA et des membres de notre Commission de travail, à toutes les entreprises participantes qui contribuent ainsi à faire de notre étude une véritable échelle de référence régionale.

Rendez-vous l'année prochaine avec la volonté d'élargir le panel et pouvoir ainsi restituer des résultats encore plus pertinents.

La loi du 11 mars n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration », toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement du conseil d'administration de l'ADIRA sont illicites.

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Copyright ADIRA 2013

Parc du Chêne – 5 Allée Général benoit – 69500 Bron

T. 04 72 33 06 90

adira@adira.org

www.adira.org